**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Band:** 102 (1966)

**Heft:** 25

**Heft**

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 20.08.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

25

Montreux, le 8 juillet 1966

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

# éducateur

## et bulletin corporatif

En cette veille de vacances, l'« Educateur » souhaite à chacun de trouver au détour de sa route

**un tel coin de nature intacte.**

Végétation littorale.
Cliché World Wildlife Fund.

La perle des restaurants
au bord du lac

Beau-Rivage

Neuchâtel
Tél. (038) 54765 Parking

**Membres du corps enseignant,** vos élèves trouveront à

**Bellerive-Plage**

*Lausanne*

**L'heure de plaisir...**
**La journée de soleil...**
**Des vacances profitables...**

**Conditions spéciales**
faites aux élèves accompagnés de l'instituteur

**auberge**

Nos bonnes spécialités de campagne
Les vins de la Ville de Lausanne
Salles pour sociétés et écoles

**GLUNITZ Pierre** Tél. (021) 4 41 04
**(pour décembre, prix spéciaux pour écoles)**

**du chalet-à-gobet**

**école**
**pédagogique**
**privée**

**Floriana**

Direction E. Piotet Tél. 24 14 27
Pontaise 15, Lausanne

- Formation de **gouvernantes d'enfants, jardinières d'enfants** et **d'institutrices privées**
- **Préparation au diplôme intercantonal de français**

La directrice reçoit tous les jours de 11 h. à midi (sauf samedi) ou sur rendez-vous.

**Funiculaire**
**Lugano - Monte San Salvatore**

Panorama splendide
★
La plus belle promenade de la région
★
Tarif spécial pour écoles

La bonne adresse
pour vos meubles

**Choix**
**de 200 mobiliers**
**du simple**
**au luxe**

1000 meubles divers

AU COMPTANT 5 % DE RABAIS

Les paiements facilités par les mensualités depuis 15 fr. par mois

La communication la plus rapide et la plus économique entre **Ouchy** et les deux niveaux du centre de la **ville**.

Les billets collectifs peuvent être obtenus directement dans toutes les **gares ainsi qu'aux stations L-O** d'Ouchy et du Flon.

Pour vos courses scolaires, montez au Salève, 1200 m., par le téléphérique. Gare de départ :

**Pas de l'Echelle**

(Haute-Savoie)
au terminus du tram No 8 **Genève-Veyrier**

Vue splendide sur le Léman, les Alpes et le Mont-Blanc.

**Prix spéciaux**
**pour courses scolaires.**

Tous renseignements vous seront donnés au : Téléphérique du Salève - Pas de l'Echelle (Haute-Savoie). Tél. 38 81 24

# comité central

## Comité central SPR

Le Comité central SPR a tenu séance le mercredi 29 juin au château de Dardagny, sous la présidence d'A. Veillon.

L'assemblée des délégués de Montreux, lors du congrès, avait accepté les propositions du comité de s'intéresser activement à deux initiatives prises par nos collègues du « Schweizerischer Lehrerverein ».

La première envisage la fondation d'un **Centre de formation continue.** On n'ignore pas que dans tous les domaines de la science et de l'économie, les progrès techniques se succèdent avec une telle rapidité que les études faites par les employés, les ouvriers, les cadres et les dirigeants sont très vite dépassées, et chacun, s'il veut se tenir au courant et être capable d'appliquer les résultats de ces nouvelles découvertes, doit faire un effort constant pour être à la hauteur. L'enseignement n'échappe pas à cette nécessité.

Nos collègues du « Schweizerischer Lehrerverein », soutenus par les comités des professeurs secondaires et de la Société suisse de travail manuel et de réforme scolaire, proposent la création d'un Centre suisse de formation continue pour enseignants. Le recyclage est aujourd'hui trop important pour qu'on se contente de cours de vacances. Si on veut que l'action du centre projeté soit efficace, il faut que les cours soient organisés tout au long de l'année ; si la culture générale et la formation professionnelle des enseignants doivent rester l'apanage des cantons, la formation continue s'adressant à des maîtres en exercice devrait franchir les limites cantonales. Une telle organisation ne saurait être prise en charge par nos associations dont les moyens seraient bien insuffisants, mais Confédération, cantons et communes devraient en assurer le financement, tandis que les associations se verraient confier le programme et la direction des cours.

La première tâche serait de trouver des locaux appropriés, si possible, pensent nos collègues, à la frontière des langues, avec les salles nécessaires pour une cinquantaine de participants par cours.

Une commission est chargée de poursuivre les études nécessaires. A. Veillon y représentera la SPR.

La deuxième proposition est celle de créer un **Centre d'information et d'études pour les constructions scolaires.** Une commission formée des représentants d'une douzaine d'associations d'architectes et d'enseignants a rédigé un projet de requête qui doit être adressée à la Confédération, aux départements cantonaux de l'Instruction publique et à ceux des constructions, et qui sollicite leur collaboration pour la fondation de ce centre.

« Architectes, autorités scolaires, membres du corps enseignant ont l'habitude de se consulter lors de l'établissement de plans de constructions scolaires. La plupart du temps, les résultats de leurs efforts, les trouvailles qu'ils ont pu faire sont enterrés dès la fin des travaux. De sorte que, pour de nouvelles constructions du même genre, il faut, une fois de plus, tout recommencer à zéro. Alors qu'on aurait pu tirer un profit certain de ces expériences en les poursuivant ou en les reprenant.

Les commissions de construction, comme les responsables scolaires, seraient bienheureux de pouvoir s'appuyer sur ces rapports, que leurs résultats soient positifs ou négatifs.

De plus, la normalisation des éléments de construction se pose également. »

Ce centre se tiendrait à disposition des constructeurs d'écoles pour les conseiller avant d'entreprendre des travaux, pour leur indiquer les meilleures solutions, pour coordonner les projets entre communes afin de permettre des réalisations industrielles et plus économiques.

Il veillerait à l'établissement et à la tenue à jour d'un inventaire des réalisations et des expériences faites dans le domaine des constructions scolaires.

Le financement devrait être à la charge de la Confédération, des cantons et des communes intéressés, car la rationalisation et la planification des éléments préfabriqués de construction amèneront pour ces institutions une notable diminution des frais. On pourrait aussi rattacher ce centre à une organisation déjà existante, comme par exemple la Centrale d'information pour les questions scolaires et de l'éducation, à Genève, ou la Schweizerische Zentralstelle für Baurationalisierung, à Zurich. Les représentants des associations d'enseignants seraient représentés dans l'organe directeur.

F. Barbay sera notre délégué à la commission interassociations.

* * *

La **collecte en faveur des enseignants du Congo** a recueilli, à ce jour, la somme de 1889 fr. 75. Nous espérons atteindre les 2000 francs.

A. Pulfer représentera la SPR à l'assemblée des délégués de la SSTM et RS, le 30 juillet à Winterthour.

* * *

Le comité a reçu plusieurs lettres de remerciements et de félicitations après le congrès. Il prie le président de transmettre à tous les membres du comité d'organisation l'expression de sa vive gratitude et de sa sincère admiration pour la perfection du travail accompli.

Il s'agit maintenant de donner une suite aux résolutions votées par le congrès. Il appartiendra à l'assemblée des délégués de novembre de faire un sort à la constitution d'un **fonds de lutte pour l'Ecole romande** en faveur duquel le congrès unanime a voté un vœu.

**éducateur**

**Rédacteurs responsables:**
**Bulletin: G. WILLEMIN, Case post. 3, 1200 Genève-Cornavin, tél. (022) 33 49 66**
**Educateur: J.-P. ROCHAT, Direction des écoles primaires, 1820 Montreux, tél. (021) 62 36 11**

**Administration, abonnements et annonces:**
**IMPRIMERIE CORBAZ S. A., 1820, Montreux, Avenue des Planches 22, tél. (021) 62 47 62**
**Chèques postaux 18-379.**

**Prix de l'abonnement annuel:**
**SUISSE Fr. 20.– ; ÉTRANGER Fr. 24.–**

Quant au Comité central, il a maintenant pour tâche de poursuivre les démarches pour la réalisation des autres directives adoptées en assemblée générale.

Cl. Grandjean nous informe que la sous-commission de la CIPER, chargée d'examiner les problèmes posés par l'enseignement de l'arithmétique, a terminé ses travaux.

M. H. Bellevaux, maire de Dardagny, a bien voulu nous souhaiter la bienvenue dans sa commune. Le comité lui en a exprimé sa reconnaissance.

Au cours du second acte, il me semble avoir entendu chanter le los des vins genevois...

*W. G.*

# vaud

Secrétariat central SPV : Allinges 2, Lausanne. Téléphone (021) 27 65 59. Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le vendredi soir (huit jours avant parution) au bulletinier : J.-F. Ruffetta, Praz-Sort 4, **1030 Bussigny.**

## X^e^ congrès de la Société pédagogique vaudoise

Lausanne, le 29 janvier 1966
Cinéma Capitole

**Procès-verbal**

Le président de l'assemblée, A. Schertenleib, déclare la séance ouverte à 8 h. 45. Dans son préambule, il fait nôtre un extrait de l'auteur Paul Ferré :

> « le métier d'instituteur touche à l'humain dans ce qu'il a de plus essentiel et de plus général, et s'il tient captif, c'est dans une prison où l'on ne s'ennuie jamais, et si vaste qu'on n'en atteint pas facilement les limites. »

L'assemblée chante le « Pays Romand » de Jaques Dalcroze.

Le président salue la présence des invités : MM. Monnier, secrétaire général du DIP, Jaccottet, directeur des écoles de Lausanne, Cavin, chef de service de l'enseignement primaire, Gachet, président du Conseil synodal, Freymond, président de la Fédération, les membres du comité SVMS et de la SPR, les présidentes et présidents de l'UIG, du Valais romand, les représentants de la presse, les présidents des associations et les membres honoraires. M. Oguey, chef du département, arrivera en cours de séance.

### I Assemblée de la Société coopérative Caisse de secours et d'invalidité

1. **Procès-verbal :** la lecture n'en est pas demandée. Il est adopté.

2. **Rapport du Conseil d'administration :** il a paru dans l'« Educateur » du 21 janvier 1966. **P. Rochat** (Juriens) demande des renseignements sur le fonds de prévoyance. **A. Rochat,** secrétaire SPV, précise que le fonds de prévoyance (articles 80-82 de la loi sur la caisse des pensions) vient en aide, dans les cas dignes d'intérêt, aux veuves, orphelins, anciens déposants et pensionnés. Il est alimenté par une cotisation unique de 1 % versée par les nouveaux membres. Le comité d'administration décide de l'importance des prestations qui se font sous forme de secours uniques ou répétés, d'allocations familiales aux enfants de retraités, etc.

Le rapport est adopté avec remerciements à qui de droit.

3. **Rapport des vérificateurs des comptes :** il est adopté avec remerciements aux vérificateurs.

4. **Budget et cotisations.** Lu par A. Rochat. A disposition pour secours Fr. 16 000.—. Le budget et la cotisation sont adoptés.

6. **Propositions individuelles :** il n'y en a pas.

Les points 5, 7 et 8 respectivement : modification des statuts, élections au CC et au bureau de l'assemblée sont reportés aux points 5, 10 et 11 de la IIe partie de l'assemblée.

Fin de la séance à 9 h. 05.

Le message de la SPR apporté par A. Veillon remplace le discours de M. Chevallaz, membre d'honneur, absent, à qui le président — en notre nom à tous — adresse des vœux pour son rétablissement.

A. Veillon insiste sur l'importance de la formation continue des maîtres et constate combien la pénurie en fait ressortir l'importance. Le succès des cours de Crêt-Bérard, qui réunissaient l'an dernier, pendant les vacances, près du 10 % du corps enseignant vaudois, montre combien la SPV peut jouer un rôle actif dans ce domaine.

A. Schertenleib remercie l'orateur. L'équipe SPR fait honneur à la SPV.

### II Assemblée générale de la Société pédagogique vaudoise

Elle débute à 9 h. 15.

1. **Procès-verbal :** la lecture n'en est pas demandé. Il est adopté.

2. **Rapport des vérificateurs des comptes.** Il a paru dans l'« Educateur » du 21 janvier 1966. Il est adopté avec remerciements aux rapporteurs.

3. **Budget et cotisations.** Présenté par A. Rochat (recettes : Fr. 127 800,—, dépense : Fr. 127 400.—). Le budget est adopté avec remerciements au secrétaire SPV pour sa gestion efficace.

4. **Discussion du rapport d'activité du CC.** Avant la discussion du rapport, le président R. Schmutz donne quelques compléments d'information.

a) Il rappelle le congrès SPR des 18 et 19 juin 1966 et prie les collègues d'y assister aussi nombreux que possible.

b) Loi sur l'enseignement primaire : le CC, désireux d'adopter une attitude constructive au sujet de la pénurie, recueillera idées et suggestions et les publiera dans l'« Educateur », constituant ainsi un dossier qui pourrait être communiqué aux députés et à ceux qui ont des décisions à prendre à ce sujet.

c) L'arrêté de 1962 réglant le remboursement des prêts d'honneur des bénéficiaires de la motion Jaunin va être abrogé. En réalité il n'est jamais entré en vigueur, vu qu'on prévoyait, à brève échéance, l'octroi d'indemnités et de bourses aux normaliens. Il n'en reste pas moins qu'un certain nombre de collègues

auront droit à la rétrocession d'une partie des remboursements effectués.

d) A la demande de M. Mottaz, chef du service de l'enseignement secondaire, la SPV collabore à la composition d'une plaquette concernant le métier d'instituteur.

e) La section de Lausanne a demandé l'étude du problème des enfants étrangers : manuels et matériel ; cours d'italien et d'espagnol pour les maîtres, ouverture de classes d'accueil. Une commission SPV s'est mise au travail.

f) Les sections SPV se détermineront en cours d'année sur certains points concernant le rapport officiel « Structure de l'école vaudoise ».

g) Concernant le chapitre des traitements : le CC présentera une résolution à l'assemblée, en fin de discussion du rapport d'activité.

**Discussion :** les chapitres : Société pédagogique romande — Fédération — Relation avec les maîtres secondaires — Modification de la loi, ne sont pas discutés.

**Traitements : Louis Vivian** intervient brillamment ; ses conclusions sont les suivantes :

Il faut continuer la lutte. Le CC a obtenu que l'allocation de ménage soit incorporée à la retraite, c'est bien. « Je fais appel à nos autorités, au CC, à nos collègues féminines pour que la lutte soit aussi soutenue pour l'allocation de ménage, pour la reclassification, pour l'étalement, et qu'elle soit ainsi menée à bonne fin pour la revalorisation de la profession et pour que la SPV gagne constamment en force.

**Robert Schmutz** donne lecture de la résolution du CC.

**Au Conseil d'Etat du canton de Vaud**

Réunis en assemblée générale le 29 janvier 1966, les membres de la Société pédagogique vaudoise :

— rappellent au Conseil d'Etat qu'ils ont déposé une demande de reclassification du personnel enseignant primaire en novembre 1961,

— expriment leur vive déception de constater qu'aucune étude n'a été entreprise à ce sujet, parallèlement aux autres travaux de la sous-commission de classification,

— estiment urgents une amélioration financière de leur statut, afin d'assurer un recrutement suffisant dans la profession,

— souhaitent que les propositions que présentera la commission paritaire donnent satisfaction à l'ensemble du corps enseignant.

**L. Vivian :** demande qu'on y joigne un paragraphe traitant de l'allocation de ménage.

**R. Schmutz :** le CC est convaincu de la nécessité de lutter pour l'allocation de ménage. Cependant il estime qu'il ne faut pas discuter de trop nombreux problèmes à la fois. Le CC juge bon de travailler par paliers : luttons pour l'étalement d'abord.

**L. Vivian :** demande qu'on vote la résolution du CC et qu'on y adjoigne le paragraphe suivant : « L'assemblée insiste auprès du CC pour que la question de l'allocation de ménage, au sujet de laquelle la SPV n'est pas satisfaite, soit reprise avec vigueur. »

**R. Pasche :** la proposition Vivian doit être acheminée à la Fédération, tandis que la résolution du CC s'adresse au Conseil d'Etat. La requête concernant l'étalement a été formulée en 1961. Le statut prévoit que toute requête correcte doit être examinée et liquidée dans un délai convenable ; or, on a répondu par un projet de classification (basé sur des critères discutables) ; ceci ne doit pas constituer une réponse à la requête.

**Jean Viénet :** qui avait demandé la modification d'un terme de la résolution se rallie à la forme proposée par le CC.

On passe au vote de la résolution telle qu'elle est présentée par le CC.

La résolution est votée à l'unanimité.

La proposition Vivian est également soumise aux voix et rallie l'unanimité.

**Structure de l'école vaudoise**

**F. Petit :** les membres du corps enseignant ont reçu une brochure analytique et critique publiée par un groupe politique, alors qu'ils n'avaient pas eu connaissance du rapport objet de cette critique.

Le Grand Conseil n'a pas jugé utile d'en discuter. Le Conseil d'Etat ne s'est pas prononcé. De plus, des essais ont été tentés à Montreux, d'après lesquels une augmentation des effectifs serait nécessaire ; ce que nous devons éviter. L'orateur rend homage à la diligence du CC et exprime le désir que le corps enseignant tout entier puisse se prononcer et se passionner pour cette réforme de structure ; donc que nous soyons mis au courant de ce qui se fait et que cesse « le black out » sur ce stade expérimental si important dans la réforme de structure.

**R. Pasche :** voit une difficulté de plus à l'entrée à 6 ans en période de pénurie. L'introduction de la nouvelle structure devrait être conditionnée à l'absorption de la pénurie.

**R. Schmutz :** estime qu'en effet nous devrions tous connaître le rapport des 40. Quant à l'entrée en vigueur de la nouvelle structure, on ne peut attendre la fin de la pénurie.

**J.-P. Rochat :** voit avec l'entrée à l'école à 6 ans une nécessité d'augmenter les effectifs. On pourrait échelonner l'âge d'entrée dans la 6e année de façon telle que l'augmentation ne serait que de 1/6 ou 1/8 de volée. Nous devrions accepter et payer de notre personne pour faciliter l'entrée en vigueur de ce système.

**L. Vivian :** invite le CC à rester ferme sur la question des effectifs.

**F. Petit :** la SPV doit s'exprimer à ce sujet. Le projet de Lausanne ne prévoit pas d'augmentation des effectifs.

**R. Gfeller :** questionné au sujet du projet lausannois, répond : les commissions scolaires seront renseignées ; il est certain qu'on ne doit pas commencer une réforme par un affaiblissement du système existant.

**E. Lavanchy :** se déclare satisfait du système qui garde les enfants à l'école primaire les 4 premières années et affirme que le rapport de structure a été discuté dans des sphères nombreuses et représentatives.

**J. Barblan :** si l'on n'avance pas l'âge d'entrée à l'école enfantine, les maîtresses de ces classes pourraient alors fonctionner en 1re année primaire.

**R. Schmutz :** attendons de connaître toutes les solutions préconisées. Quand elles seront mises au point, la SPV pourra alors les étudier et se prononcer.

Le rapport d'activité du CC dans son ensemble est adopté à l'unanimité. Après une pause, la séance reprend à 11 heures.

5. **Modification des statuts de la Caisse de secours et de la SPV**

Avenches, section peu nombreuses, demande sa fusion avec Payerne. Il faut donc modifier les articles 14, 2e alinéa et 18, 1er alinéa des statuts de la Caisse de secours ainsi que les articles 30, 1er alinéa et 36, 1er alinéa des statuts de la SPV, de la manière suivante :

« Les sections groupant les membres de deux districts ont droit au moins à deux délégués. »

« Si les circonstances l'exigent, les membres de deux districts peuvent se grouper en une seule section. »

Il n'y a pas de discussion. La modification est acceptée à l'unanimité.

6. **Information sur les décisions prises à l'Assemblée des délégués**

Les délégués ont accepté la modification des statuts demandés par Avenches et Payerne. Ils ont formé le vœu que la commission consultative devienne plus efficace ; que les cours de cinéma puissent être suivis par tous les membres du corps enseignant ; ils rappellent que des documents sonores peuvent être enregistrés lors de l'émission à l'usage exclusif des classes.

A la suite d'expériences malheureuses relatives aux remplacements, la section de Lavaux a émis le vœu que soient éliminés les remplaçants incapables et que le travail des meilleurs soit préparé, puis suivi tant que dure le remplacement. Si personne n'intervient au sujet de cette décision, le CC considère cette demande comme acceptée tacitement.

7. **Distribution des diplômes aux membres honoraires**

A Schertenleib prend congé des membres honoraires et leur remet le diplôme traditionnel.

**Discours de M. le chef du département**

M. le conseiller d'Etat P. Oguey prend congé du corps enseignant. Son discours paraîtra dans l'« Educateur » (voir numéro 14 du 22 avril 1966).

A Schertenleib remercie M. le conseiller Oguey et lui présente nos vœux pour sa retraite et sa nouvelle activité.

8. **Propositions individuelles et des sections**

**A. Berthoud** propose qu'on fasse connaître mieux l'enseignement programmé et qu'on en publie des exemples utiles pour l'enseignement collectif.

**R. Schmutz :** un groupe de travail romand étudie les techniques nouvelles. Le CC s'y intéresse.

9. **Elections statutaires au Bureau de l'assemblée**

Mlle F. Benguerel, MM. Schertenleib et Corthésy démissionnaires sont remplacés par Mlle Eliane Martin, Perroy, section de Rolle, MM. Héli Liard, Lausanne, Gilbert Capt, Le Brassus, section de la Vallée.

10. **Elections statutaires au Comité central**

Mlle F. Waridel est remplacée par Mme Paulette Paillard, Bofflens et M. R. Schmutz par M. Maurice Besençon, Montreux.

A. Schertenleib remercie le Comité central pour son magnifique travail et tout spécialement Françoise Waridel, première maîtresse de maison aux Allinges, généreuse et vaillante, charmant chef du protocole. Il lui souhaite une heureuse carrière à son nouveau poste de maîtresse d'application à l'EN d'Yverdon. Il prend également congé de R. Schmutz l'honnête homme à l'esprit ouvert, probe, soucieux de ne négliger aucune face des problèmes, affable, d'humeur égale. Il souhaite la bienvenue aux nouveaux venus au CC et déclare la séance levée à 11 h. 35.

Lausanne, le 2 mai 1966

Le président : *A. Schertenleib*

La secrétaire : *Jacqueline Bérard*

## Croix-Rouge de la Jeunesse

**D'un président à l'autre**

La dernière séance de la commission CRJ de la SPV s'est tenue dans un cadre inhabituel. Délaissant pour une fois le chemin des Allinges, c'est au château de Glérolles, à Rivaz, qu'elle était reçue par notre collègue Louis Germond, qui pour la dernière fois en dirigeait les débats. MM. Roland Joost, président du Comité vaudois de la CRJ, Pierre Besson, président du Comité central, et Maurice Bezençon, membre de ce comité, avaient tenu à assister à cette séance et à exprimer leur gratitude au président sortant. En effet, notre collègue prenant sa retraite, il est obligé, selon les statuts de la SPV, d'abandonner la présidence de la commission. Mais s'il rentre dans le rang, il n'en continuera pas moins à être des nôtres et à nous accorder son appui, ce qui est réconfortant pour son successeur inexpérimenté. Car ce n'est pas sans une certaine appréhension que je reprends cette charge, pour laquelle je me sens si peu préparé. Nous prions Louis Germond de croire à toute notre reconnaissance pour son inlassable dévouement à la cause de la Croix-Rouge de la Jeunesse.

Deux autres membres ont donné leur démission : MM. Jean-David Christinat, d'Aigle, et Henri Duboux, de Ferlens, que nous remercions également de leur collaboration. Mlle Françoise Chappuis représentera dorénavant le district d'Aigle ; nous lui souhaitons de trouver beaucoup de satisfaction à travailler parmi nous.

Pour la commission :
*René Mégevand*

**P. S. :** Adresse du nouveau président : rue du Cheminet 56, 1400 Yverdon.

## SPV — Section de Lausanne

Les formules pour la commande des vins blancs ont été distribuées. Les collègues disséminés ou oubliés peuvent en réclamer dans les grands collèges ou auprès des membres du comité de la SPL.

**Dernier délai pour les commandes : 9 juillet 1966.**

## Postes au concours

Les postes suivants sont au concours. Obligations et avantages légaux.

Les inscriptions doivent être adressées au Département de l'instruction publique et des cultes, service de l'enseignement primaire, place de la Cathédrale 6, 1000 Lausanne, jusqu'au 16 juillet 1966, dernier délai.

**Yverdon.** Instituteur primaire. Entrée en fonctions : 29 août 1966. Ce maître sera chargé d'enseigner les travaux manuels.

# genève

## Cérémonie de remise des brevets d'aptitude à l'enseignement

Elle se déroula à l'aula de l'Ecole supérieure de commerce le mardi 28 juin, dans une ambiance des plus détendues, comme de coutume, grâce aux applaudissements nourris que méritèrent le rapport du directeur des Etudes pédagogiques, les allocutions de MM. les responsables de la direction de l'Enseignement primaire et du DIP, les chœurs du groupe choral des candidats de 3e, enfin les 77 nouveaux brevetés, nos futurs collègues.

Pour ne pas répéter ce qu'ont écrit les journaux au lendemain de cette cérémonie, bornons-nous à en dégager le sens à travers les paroles entendues.

M. R. Nussbaum, dans un rapport remarquable par sa tenue littéraire, donne une ultime leçon à ceux et celles dont il a dirigé la délicate formation, et qu'il lâche pour leur envol vers l'inconnu d'une profession, au cours de laquelle « à vaincre sans péril on triomphe sans gloire ».

D'une manière plus académique, M. Nussbaum, pour exprimer son opinion, s'appuie sur l'autorité de Paul Valéry, du maréchal Foch et d'Alain, dont les citations choisies se résument en deux conseils : « agir d'abord », « faire avec ce qu'on a » ensuite. C'est beaucoup moins simple que cela : **notre métier est une suite d'essais couronnés de réussites ou d'échecs, selon qu'on y a mis plus ou moins d'amour !**

MM. Christe et Chavanne insistèrent sur la pénurie d'enseignants particulièrement aiguë à Genève : un tiers de l'effectif des maîtres et maîtresses est formé de suppléants et la volée des septante-sept nouveaux brevetés comblera à peine les départs, tandis que cinquante ou soixante nouvelles classes vont s'ouvrir. Le drame du recrutement des cadres dans le secteur pédagogique est une conséquence de notre civilisation basée sur le profit et de moins en moins sur l'effort désintéressé. Quoi qu'en pense M. Chavanne, la dévalorisation morale de notre profession saute aux yeux. Et j'admire ces septante-sept jeunes collègues de s'y lancer tête baissée. Ils ont du courage à revendre et je leur souhaite sincèrement de conserver leur enthousiasme du début jusqu'au terme de leur carrière, au niveau de leur idéal. On ne choisit pas aujourd'hui le métier d'éducateur sans le secours d'une vocation irrésistible. Et qu'il n'y ait eu qu'un 15 % d'échecs au bout de trois années d'études pédagogiques parle en faveur de ces dernières !

A entendre enfin le groupe choral des candidats de 3e sous la direction de MM. Delor et Mathil, interpréter les chœurs de l'Arlésienne de Bizet, accompagnés au piano par Mlle Gentit, nous pouvons être fiers de nos futurs collègues.

**P. S. :** A l'orée de ces grandes vacances, je forme le vœu qu'elles soient bénéfiques à tous ceux et toutes celles qui sauront en profiter intelligemment, c'est-à-dire en se reposant.

*E. F.*

**BUFFET de la GARE CFF**
**NEUCHATEL**
se recommande — (038) 5 48 53

# Tribune libre...

## De la beauté des institutrices

Jamais je ne médirai des laides et des laids. Comme le dit la chanson, « s'ils le sont, c'est malgré z'eux ». Encore qu'il y ait une laideur morale qui s'imprime sur les visages, et que le vice ne se tienne pas toujours caché au fond du cœur !

Mais je ne me lasserai guère de louer la beauté, qu'elle règne dans une symphonie, s'expose sur une fresque, ou irradie d'un être.

Il fut un temps où nos collègues en jupes entraient dans l'enseignement comme on s'enferme dans un couvent. S'y hasardaient surtout les demoiselles condamnées au célibat et les dames du style « femme à poigne ». Elles embrassaient l'éducation comme s'il ce fut agi d'une religion, et, en prononçant leurs vœux, s'exposaient à des règles strictes. Obéissance, bien sûr ! Pauvreté, évidemment ! et chasteté par la même occasion.

Il leur était interdit, par exemple, de se farder ; elles s'attiraient des foudres terribles en jouant les coquettes. Pour elles, venir à l'école sans bas en été, ou en pantalon par les grands froids, c'était signer leur arrêt de mort. Ou plutôt d'expulsion.

Résultat : la maîtresse d'école se reconnaissait n'importe où au premier coup d'œil. Chignon sans grâce, visage illustrant le plus austère puritanisme, vêtements tellement sobres qu'ils ne parvenaient jamais à l'élégance. Seul le charme pouvait sauver certaines d'entre elles.

Quelque chose avait été brisé chez ces malheureuses, et l'on croyait ainsi les rendre plus dignes de figurer à la tête d'une classe.

Quelle hérésie !

Comme nous, les bambins sont sensibles au charme et à la beauté. Et je suis heureux pour les nouvelles générations de constater combien les règles de nos couvents pédagogiques se sont élargies. J'y ai vu de ravissantes jeunes filles semblables aux plus jolies starlettes, et dont l'élégance, la coquetterie, peuvent enfin se mesurer à celles des mères d'élèves. Ce qui rend le combat plus égal !...

Bien entendu, notre métier ne saurait convenir à ces mijaurées dont le seul souci est de se travailler le portrait devant un miroir, et qui prennent plus de soins à leurs bouclettes qu'à leurs circonvolutions.

Mais enfin, ce « remaniement physique » ne convient-il pas à notre revalorisation morale ? Et le corps enseignant n'a-t-il pas le droit, voire le devoir, d'être « dans le vent », pour la mode comme pour le reste ?

Pourquoi priverait-on les institutrices des possibilités que le bon Dieu leur a données de charmer le monde ? Y compris le monde des enfants ?

Les empêcher d'être des femmes « à part entière », c'est les humilier.

Et l'humiliation doit à tout prix nous être intolérable.

*Le sans-grade*

# neuchâtel

## SNUP — Appel

La SPN est membre collectif de la Société neuchâteloise d'utilité publique. Elle a été invitée à se faire représenter à une conférence de presse convoquée le 25 juin à Malvilliers puis au Landeron.

Nous ne pouvons nous étendre longuement sur l'activité très féconde de cette institution. Un historique détaillé et suggestif a été remis à chaque participant, mais il ne saurait être question de le transcrire ici. En deux mots, la SNUP a été fondée sur l'initiative du célèbre prédicateur Henri-David Chaillet, en 1791, sous le nom de « Société patriotique d'émulation » avec cette mission : « Tout ce qui peut contribuer au bien public ». Le roi y donna son assentiment... Ainsi naquirent successivement la fondation de Constantine, destinée aux mères de famille fatiguées, la maison neuchâteloise pour enfants retardés, le « Vanel », maison d'observation pour écoliers difficiles, le service médico-pédagogique, l'Office social neuchâtelois, le home mixte de Bellevue au Landeron. La Loterie neuchâteloise qui évolua en Loterie romande apporta un secours inappréciable à toutes ces institutions de bienfaisance.

Celle qui doit cependant intéresser au premier chef le corps enseignant est l'œuvre de Malvilliers. En visitant les établissements et en entendant les exposés de leur directeur et de ses collaborateurs, on ne peut échapper à une vraie émotion suscitée par la vue de ces enfants déficients, et en constatant la somme du dévouement déployé par tout le personne qui travaille dans un esprit d'équipe admirable. Nous déplorons qu'un si petit nombre de collègues témoignent leur sympathie à ces maisons dirigées excellemment par M. Claude Rudolf, constamment attentif au développement de ses petits pensionnaires et à leur adaptation, qui ne perd jamais de vue l'ambition de les rendre capables de s'intégrer un jour à la société et d'y vivre autant que possible à l'égal des autres en leur étant utiles. Noble tâche à laquelle directeur, corps enseignant, éducateurs apportent leurs remarquables aptitudes professionnelles et surtout leur compréhension et leur cœur. Mais aussi tâche absorbante et usante dans laquelle tous ceux qui sont sur la brèche seraient heureux de trouver la sympathie et l'appui de tout le corps enseignant. Montrer son intérêt et son approbation à des collègues qui sont constamment aux prises avec des problèmes et des difficultés quasi insurmontables, qui doivent faire face à des situations parfois inextricables, suppléer à la carence familiale, me paraît un geste d'élémentaire solidarité. Faites-le, chers collègues ! Soyez sûrs que votre adhésion sera un de ces petits rayons qui dispensent leur lumière adoucissante parmi ceux qui n'ont pas été favorisés, un de ces sourires qui donnent le courage si nécessaire à l'accomplissement d'une vocation car, à Milvilliers, ce ne peut être autre chose, incontestablement.

Entendez cet appel ! Ce n'est pas tant la modeste cotisation annuelle de cinq francs (CCP 20 - 259 : Sté neuchâteloise d'utilité publique) que vous verserez, mais votre admission dans la SNUP qui prouvera que le travail de vos vaillants collègues ne vous laisse pas indifférents. Ils y trouveront, croyez-le, un précieux réconfort.

# Dernière heure vaudoise

## Camp de vacances

Le Faisceau Cadet Vaudois des Unions chrétiennes de jeunes gens organise du 1er au 12 août 1966 son camp cantonal d'été, sur le thème « Amis sans frontières ; remercie Celui qui te donne un ami ». Il se déroulera à Vercorin-sur-Sierre, sous forme de six camps autonomes, dirigés par une équipe cantonale.

A cette occasion, nous souhaiterions inviter un certain nombre de gosses à qui cette expérience de vie communautaire dans la joie et l'amitié ferait du bien et qui n'auraient pas la possibilité, autrement, de tenter cette aventure.

Le prix du camp est fixé à Fr. 55.— (voyage compris). Cependant, si des familles n'avaient pas la possibilité de verser cette somme, nous sommes prêts à revoir la finance du camp, pour permettre tout de même au gosse de venir à Vercorin.

Je m'adresse donc à vous, collègues vaudois (ou éventuellement d'ailleurs !) qui connaissez des garçons à qui cette expérience ferait du bien, pour vous demander de bien vouloir leur en parler et pour me transmettre leur insciption.

Le chef des camps :
*M. Depierraz,*
Résidence 20, 1110 Morges.

Faisceau Cadet Vaudois
Ve camp cantonal


**Développez votre mémoire!**

La réussite de votre prochain examen, la réussite dans votre vie professionnelle dépendent de votre mémoire. Voulez-vous retenir des langues étrangères, des livres, des articles, des discours, des adresses, des numéros ou toute autre matière faisant partie de votre activité journalière ?

CARTING vous l'apprendra. Nouvelle en Suisse, la méthode CARTING vous permet d'acquérir une excellente mémoire.

Demandez auparavant la brochure « Comment acquérir rapidement une mémoire prodigieuse », à **HOBBY IS MONEY, 1604 Puidoux.** — Vous la recevrez gratuitement et sans engagement.

# notes de travail

**Note de l'auteur :** Quelques-uns ont pu remarquer dans l'« Educateur » que le poste de la Fosge était au concours. C'est vrai, après onze ans (ou presque) de classe spéciale, dont sept à la Fosge, j'ai demandé un congé de deux ans. Onze ans de classe spéciale c'est un bail. Besoin de renouvellement, ce simple assolement cher aux paysans. J'aime autant mon travail que toujours, mais n'en éprouve pas moins le besoin de voir les choses d'un autre point de la rose des vents, de prendre un peu de recul. Par ailleurs l'essentiel de ce qui fut expérience, essai à la Fosge est à son terme ; l'affaire tourne bien, elle est en quelque sorte sur orbite. Tout maître formé peut prendre la relève. Je quitte cet automne, oui, mais façon de parler, car on ne quitte en fait jamais les choses que l'on a vraiment aimées. Je devais ce petit mot à ceux qui ont pu se demander peut-être quelle mouche avait pu piquer le déserteur. Maladie ? pas le moins du monde ; ça va, merci. Ou encore si j'allais reprendre la direction d'une fabrique de rouge à lèvres et produits de beauté ! Il n'en est rien. Je vais m'attaquer durant ces deux ans à un travail difficile qui n'aura rien je crois du « dolce far niente ». Et à tous mon salut fraternel et mon amitié.

**Mardi 11 juin**

*La classe va bien. Corinne pousse de hauts cris si on ne s'occupe pas d'elle à la seconde. Les débiles caractériels sont décidément des gens bien difficiles. Refusant hier d'entrer dans la piscine, puis une fois à l'eau n'en voulant plus sortir. Pourtant, nous avons un terrain d'apaisement, auquel présentement tout se rattache : sa cabane. Elle, qui jusqu'alors ne s'attachait guère à un travail, s'est prise d'amitié pour sa construction. La cabane prend vraiment forme. Elle a posé une planchette devant l'entrée où trône un bouquet de fleurs des champs ; elle tend présentement une toile imperméable pour condamner les fentes. Elle a mis dans son jeu, en deux penchements de tête et trois sourires, le meilleur menuisier de l'équipe qui lui monte une porte sur charnières. Elle a peint le fronton en bleu, puis a « engagé » (elle qui repousse si souvent les autres) Cécile et Sophia pour ôter l'herbe de « sa cour ».*

*Toute l'équipe arrive bien avant deux heures, sitôt le dîner expédié. J'arrive et les trouve là, à « leur chantier ». Je ne suis guère étonné d'ailleurs de voir Corinne, d'un milieu assez anarchique, se tendre à ce point vers la réalisation de sa maison, demeure qu'elle peut modifier et rendre belle à son gré.*

**Samedi 15 juin**

*A 9 heures, Philippe et René se battent soudain comme des chiffonniers. Nerfs à fleur de peau des adolescents, tension intérieure, flux et reflux de l'enfance à l'âge adulte, mouvement de pendule. Etats passifs suivis d'explosions, utilisation des forces accumulées. Une heure plus tard, nous parlons. Les deux se serrent la main et repartent ensemble. Ne jamais dramatiser. Apprendre à parler moins. Etre là surtout. Patrick a perdu son abonnement. Je lui demande comment il va rentrer à Montreux. En train... bien sûr. Je le revois en ville un peu plus tard, qui monte les escaliers de la gare, serein et assuré. Le contrôleur ? Oh ! vous savez !.. Que dire. Rien. Procéder par ordre.*

**Lundi 24 juin**

*Discussion l'autre jour, à laquelle j'assiste plutôt silencieux (pour une fois), débat sur le film d'Autant-Lara : « Tu ne tueras point ». La partie est serrée, et comme chacun des partenaires a raison sur un point au moins, on file tout droit vers les marais. Chacun défend avec virulence l'enclos de ses idées. Mais comment faire tenir d'aplomb une vérité isolée (on peut concevoir bien sûr une voiture à une roue...) Je penche dans un sens en faveur de l'objection de conscience, redoutant pourtant cette forme d'orgueil qui conduit à se désolidariser du monde pour dénoncer ses erreurs. Je suis, moi, hors l'erreur, je ne suis plus un de ces affreux tueurs comme les autres... Nous sommes la guerre, nous sommes l'erreur. Elle n'est pas le fait des autres seulement. Le monde, c'est moi et je ne puis le condamner sans me condamner aussi. Les saints n'accusent jamais, ils aiment. Je crains de plus ce snobisme antimilitariste très actuel. On ne saurait être au goût du jour sans traiter en bloc les militaires d'imbéciles. J'entends parler ainsi des jeunes gens qui n'ont jamais porté le sac, fût-ce un kilomètre. Je tombe sur un texte remarquable de F. de Vargas qui place le problème dans une perspective sensiblement différente et qui me plaît :*

*« On a dit de « Tu ne tueras point » que c'était un film sur l'objection de conscience. A vrai dire, je n'y vois pas tant un plaidoyer en faveur de celui qui refuse de servir qu'une violente attaque contre la société dans laquelle nous vivons. Malgré toute la sympathie que nous avons pour celui qui a refusé de servir et toute l'horreur que nous inspire le prêtre qui a liquidé un innocent, il faut reconnaître que les lois sont telles que le premier mérite une peine et pas le second. Mais alors qui est coupable ? Car il doit bien en avoir un, n'est-ce pas ? Pas moi en tout cas, ni l'objecteur de conscience, ni même les lois qui le condamnent. Personne alors ? A moins que ce soit au contraire tout le monde. Voilà le drame de ce film, c'est que tout le monde est coupable et ceux que l'on condamne ce sont ceux qui ne font pas comme les autres. Peut-être bien que celui qui a été condamné est coupable de refuser de défendre ce qu'il a de plus proche, mais l'est-il plus que ceux qui acceptent sans broncher de massacrer ? Si nous vivons dans un monde où il est naturel, conforme aux lois, que celui qui tue soit acquitté et que celui qui refuse de tuer soit condamné, c'est alors notre monde qui est coupable. Ceux qui ont condamné Cordier (l'objecteur) dans le film « Tu ne tueras point », c'est vous et moi. Un vendredi du mois d'avril de l'an 33 à Jérusalem, un condamné à mort a été gracié : Barrabas. Ce même vendredi du mois d'avril 33, un condamné à mort a été exécuté. De quoi est-il coupable ? Précisément, il n'est pas coupable ; c'est parce qu'il n'a pas fait comme les autres qu'il est condamné.*

*En somme, l'humanité n'a jamais pardonné à Jésus (aujourd'hui comme aux premiers siècles) d'avoir résisté à la tentation rapportée au début des Evangiles (Matt. ch. 4). Jésus de Nazareth est coupable d'avoir refusé d'assouvir ses propres désirs. (« Si tu es le fils de Dieu, change ces pierres en pain »), coupable d'avoir refusé de s'imposer aux autres (« Jette-toi du haut du temple ! ») ; coupable d'avoir refusé de recourir à la violence « Je te donnerai tous les royaumes de la terre ») ; coupable de tout cela, pour la bonne raison que nous sommes coupables du contraire.*

*Suivre Jésus-Christ, cela ne signifie pas seulement être pardonné de notre culpabilité devant Dieu, mais cela signifie devenir coupable aux yeux des hommes, parce que, dès lors, nous ne pouvons pas faire comme les autres. » (fin de cit.).*

**Mardi 25 juin**

*Il pleut, temps d'automne, le brouillard traîne. Albert connaît un temps douloureux. Puberté difficile des débiles. Il parle tout seul, à jet continu, ce qui est peut-être bien une façon à lui de se rassurer, littéralement de se tenir compagnie.*

*Récréation : deux équipes de 4, vieux chapeaux de feutre, bottes de caoutchouc, blousons, travaillent sous l'averse aux fondations de la cabane sur pilotis. Nous écoutons avec les autres des disques qu'ils apportent. Je ne puis m'empêcher de dire à mes filles que je ne parviens décidément pas à trouver plaisir à l'écoute des Mitchell, Hallyday et autres rois du « yé-yé ». Corinne me dit : « Vous êtes complètement démodé ! » Puisse-t-elle dire vrai !*

*Les roses de La Fosge fleurissent avec une exubérance extraordinaire. Des roses d'un rouge pâle, sans cœur ouvragé, un peu filles du peuple, qui sentent merveilleusement bon.*

*L'équipe des terrassiers envoie un plénipotentiaire demander l'autorisation de poursuivre son travail de fouille. Il pleut à ficelles. Un peu plus tard, je vais voir. Des bottes dans la boue, capuchons sur les yeux, cols relevés, ils piochent, filles en tête. Et je me demande en rentrant les moyens qu'il eût fallu mettre en œuvre pour leur imposer ce travail !*

**Mercredi 26 juin**

*Temps gris, doux. Nous n'avons connu que trois jours de ciel depuis des semaines.*

D. Courvoisier.

# A propos des guerres de Bourgogne

**Avant-propos**

Les guerres de Bourgogne sont un des grands sujets de l'histoire de l'Europe occidentale car ce conflit intéressa, outre la Suisse et la Bourgogne, la France, l'Angleterre, l'Empire, l'Aragon, la Savoie, Milan et Naples. Il y eut même un roi de Portugal qui tenta de confisquer le conflit au profit d'une guerre ibérique. Le naïf !

La main de Louis XI se retrouve à chaque instant pour nouer et dénouer les fils d'intrigues diplomatiques où devait se perdre Charles le Téméraire. C'est cette suite de négociations qui est soulignée.

**Le problème politique posé à Louis XI**

Dès le début de son règne, le roi de France se heurte aux grands féodaux, à la Bourgogne, à l'Angleterre et à l'Aragon. Le péril bourguignon est le plus grand à cause de la position, de la puissance, de la richesse de cet Etat et de l'appui que le Téméraire apporte aux féodaux. Pour Louis XI, le problème consiste à détacher de la Bourgogne l'Angleterre et l'Aragon et à lui susciter le plus d'ennemis possible.

**Suisse et Autriche**

En 1468, les Confédérés, en guerre avec le duc Sigismond d'Autriche, consentent à signer la paix moyennant 10 000 florins ou la cession de Waldshut et de la Forêt Noire si cette somme n'est pas versée dans le délai d'un an (on sait le duc à court d'argent).

Pour se procurer de l'argent, Sigismond emprunte, en 1469, 50 000 florins à Charles le Téméraire et lui cède, en garantie jusqu'au remboursement, l'Alsace, le Sundgau et le comté de Pfirt (Ferrette). Le duc de Bourgogne place comme bailli, à la tête de ces territoires, le célèbre Pierre de Hagenbach (appelé Pierre d'Archambault par Commynes).

**La situation en Angleterre**

En 1740, une révolution, soutenue par la France, détrône Edouard IV d'York au profit d'Henry VI de Lancastre. Mais, en 1471, Edouard IV remonte sur le trône, soutenu par le duc de Bourgogne, et se débarrasse des Lancastre par le meurtre.

**Aragon et Empire**

Jean II d'Aragon est en conflit avec la France à propos du Roussillon et de la Cerdagne. En 1469, son fils et héritier, Ferdinand d'Aragon, épouse Isabelle de Castille. En 1471, Aragon, Bourgogne et Naples signent un traité d'alliance à Saint-Omer.

En 1473, l'empereur Frédéric III (Habsbourg) négocie à Trèves avec le duc de Bourgogne. L'empereur désire avoir les mains libres en Hongrie et assurer ses frontières occidentales. En outre, on parle mariage (Maximilien et Marie de Bourgogne). Le Téméraire cherche à faire ériger son duché en royaume. Quant à sa fille, il la promet à tous les princes de l'Europe occidentale. Louis XI dépêche un ambassadeur à l'empereur qui prend peur devant les exigences ducales et s'enfuit nuitamment de Trèves.

**L'alliance austro-suisse**

Gestion et propos de Pierre de Hagenbach, pourparlers entre Bourgogne et Savoie inquiètent les Suisses. L'or français coule, l'empereur agit auprès de le duc Sigismond signe un traité avec les Confédérés son cousin Sigismond. Et, en mars 1474, à Constance, où chacun se garantit mutuellement ses possessions.

**L'affaire Hagenbach**

Grâce à des crédits alsaciens et bâlois garantis par la France, Sigismond rembourse ses dettes à Charles le Téméraire. Au même moment, l'Alsace se soulève

contre son bailli que le duc Charles a toujours couvert et soutenu. Pierre de Hagenbach est arrêté. Sigismond reprend ses possessions, fait juger le bailli qui est exécuté (mai 1474).

**L'alliance anglo-bourguignonne**

En juillet 1474, un traité secret est signé à Londres. Il prévoit le démembrement total de la France. Edouard IV deviendra roi de France mais laissera aux Bourguignons la Champagne et les provinces de l'est. De plus, le roi d'Angleterre s'engage à débarquer en France avec 10 000 hommes avant le 1er juillet 1475.

**L'erreur du duc de Bourgogne**

L'aide anglaise n'étant prévue que pour 1475, le duc Charles s'engage dans une politique active dans le cadre de l'Empire. Il prend parti dans une querelle intéressant l'évêque de Cologne et lance son armée contre la ville de Neuss qui résiste. Un long siège commence.

**Alliance franco-suisse**

En octobre 1474, Louis XI négocie un traité avec les Suisses. Le roi promet, en cas de guerre contre la Bourgogne, un subside annuel de 20 000 florins et un appui militaire ou une aide extraordinaire de 80 000 florins, sans compter les pensions servies aux magistrats confédérés influents qui servent sa politique.

**La déclaration de guerre**

Après que l'Autriche et la Basse-Alsace, avec le consentement de l'empereur, eurent levé des troupes, Berne, au nom des Suisses, déclara la guerre à la Bourgogne (25.10.1474). Suivent alors les expéditions d'Héricourt, de Franche-Comté et l'invasion du Pays de Vaud (1474 et 1475).

**L'intervention lorraine**

Pendant que le Téméraire s'acharne devant Neuss, Louis XI et Frédéric III signent le Traité d'Andernach (31.12.1474 et 17.4.1475). Suite à cet accord, les deux souverains suscitent un nouvel ennemi au Bourguignon : le duc René II de Lorraine qui, le 10 mai 1475, déclare la guerre au duc de Bourgogne. Celui-ci croit tenir une occasion unique pour arrondir ses Etats à l'est et s'engage à fond.

**L'abstention aragonaise**

Le roi de Castille meurt en 1474. Deux infantes se disputent le trône : Jeanne, la Beltraneja, et Isabelle, femme de Ferdinand d'Aragon. Jean II n'hésite pas à sacrifier les affaires françaises, abandonnant la reconquête du Roussillon et de la Cerdagne pour réaliser l'unité espagnole.

**Offensive française**

Neuss et la Lorraine occupant le Téméraire, Louis XI profite des deux mois de répit avant le débarquement anglais pour améliorer ses positions. Il s'empare, en mai 1475, d'une série de places en Picardie, en Franche-Comté et en Bourgogne.

**Le traité de Picquigny**

Le 4 juillet 1475, Edouard IV débarque à Calais avec 13 000 hommes. Dès la déclaration de guerre, Louis XI entame des négociations secrètes avec les Anglais tandis que le duc de Bourgogne quitte le siège de Neuss avec une petite escorte pour venir s'entretenir avec son allié. En le voyant arriver sans armée, les Anglais crient à la trahison. Pour reconquérir son influence sur son allié, le Téméraire s'aventure en promettant aux Anglais que le connétable de France leur livrera St-Quentin, clef de la Champagne. Mais quand les Anglais s'approchent de St-Quentin, ils sont reçus à coup de canons par le comte de St-Pol, connétable. Nouvelle déconvenue ! De plus, l'hiver approche, les plaisirs de Londres sont loin, les féodaux ne se révoltent pas, l'armée bourguignonne ne point pas à l'horizon tandis que l'armée française est là, bien réelle. Pour comble, afin de ménager ses sujets, le duc de Bourgogne fait fermer les villes de Picardie aux Anglais. Edouard IV devient sceptique et prête l'oreille aux ouvertures françaises. Le 14 août, quatre Anglais et quatre Français se rencontrent. Les Anglais demandent la couronne de France, la Normandie et la Guyenne ; ce sont là pures clauses de style. Leurs exigences réelles sont : 75 000 écus pour frais de guerre, une rente viagère de 50 000 écus à Edouard IV qui dépendra ainsi moins de son parlement, promesse de mariage entre le dauphin et une princesse anglaise. Le trait de génie de Louis XI est d'accepter sans discuter, évitant les retours en arrière et la surenchère. Le 15 août, il signifie son accord et, le 29 août 1475, malgré une intervention du duc de Bourgogne le 19 août, le traité d'amitié de Picquigny est signé, qui met fin officiellement à la guerre de Cent Ans.

**Prudence française**

L'Anglais hors du jeu, Louis XI ne s'attaque pas aux Bourguignons. Le roi n'aime pas mettre en balance le sort de son royaume sur un champ de bataille, où la fortune est diverse. La Bourgogne reste une puissance. Son alliance avec l'Aragon lui a procuré (janvier 1475, traité de Moncalieri) l'appui du duc Galéas-Maria Sforza de Milan qui abandonne ainsi l'alliance française. Le roi préfère laisser son adversaire s'enferrer à l'est. Pour favoriser ces desseins, il va jusqu'à signer avec son ennemi une trêve de neuf ans (traité de Soleuvre, Luxembourg, du 13.9.1475). Par ce traité, le roi de France s'engage à abandonner l'alliance lorraine qu'il retrouvera quand il le voudra, et le Téméraire abandonne la précieuse alliance aragonaise. Grâce à cette trêve, le duc Charles conquiert la Lorraine en une campagne-éclair. Puis, avec son armée, il se dirige vers la Franche-Comté pour préparer l'attaque de la Confédération. Louis XI se tient à Lyon, observant de près les événements. Il connaît la valeur des Suisses depuis St-Jacques sur la Birse. Il a confiance.

**Conséquences de Grandson**

La défaite de Grandson a un grand retentissement. Les attentistes évitent de s'engager, les prudents préparent leur dégagement, les vaincus relèvent la tête et espèrent. La Flandre discute son concours, la Gueldre est frémissante, René d'Anjou et le duc de Milan se rapprochent de la France, la Savoie prépare son revirement, Jean II d'Aragon se désintéresse des événements, les féodaux français sont tout sourires pour le

roi. Seul l'empereur Frédéric III qui espère donner à son fils, en mariage, l'héritière de Bourgogne, signe, à Lausanne, un traité avec le duc de Bourgogne (14.4.1476) et s'engage à abandonner l'alliance confédérée. Pour encourager le Téméraire à persévérer contre les Suisses, Louis XI le rassure sur ses intentions pacifiques, conformément au traité de Soleuvre. Et ce sera Morat avec, comme épilogue, Nancy.

Que d'événements ! Le duc de Bourgogne, à cause de son obstination, a perdu la partie entre 1474 et 1475. Deux noms symbolisent ce tournant : Neuss et Picquigny. *F. Aerny.*

# Concours pour écoliers

*Avec l'autorisation de son auteur, Paul Curdy, inspecteur cantonal de gymnastique à Sion, je publie le communiqué paru dans le No 6 de l'« Education physique » :*

Dans tout le pays, nous assistons à une véritable débauche de « concours pour écoliers ». Les associations sportives mettent sur pied des championnats, des tournois de football, de basket, de hockey ouverts à tous les enfants hors du berceau. Cela peut être une saine occupation pour les jours de congé, un heureux complément à l'éducation physique scolaire, pour autant que ces joutes soient bien adaptées à l'âge des enfants et ne conduisent pas à des exagérations dangereuses. En général, il semble du reste que les associations sportives font bien les choses, se préoccupant également de la bonne tenue sportive des participants. Il ne faudrait pas, cependant, que le battage organisé autour de ces manifestations ne finisse par leur donner trop d'importance aux yeux des gosses toujours prêts à jouer les vedettes.

Mais cela va plus loin. Les journaux se mettent de la partie, patronnant des rencontres sportives pour enfants de 10 à 15 ans. Pour améliorer la santé de la jeunesse ? Certainement... En tout cas, pas pour apporter de la copie à leur rubrique sportive déjà hypertrophiée. Et maintenant, c'est au tour des grands magasins d'entrer dans le jeu : concours d'athlétisme pour écoliers... course d'obstacles pour enfants... Alors là, attention ! Parce que, n'est-ce pas, ce que fait un journal ou un magasin, le concurrent devra bien le faire aussi pour n'être pas en reste. Où cela s'arrêtera-t-il ?

Ce qui est malsain en cette affaire, c'est que l'on distribue généreusement de magnifiques prix aux heureux gagnants. Des prix tout à fait hors de proportion avec la signification du geste de l'enfant. Lui, il a simplement répondu à la sollicitation, il a participé au concours, sans autre entraînement que ses cours de gymnastique scolaire, et voilà qu'on le couvre de fleurs, à lui faire croire qu'il est vraiment un être exceptionnel, appelé à de hautes destinées sportives. Vous appréciez la valeur éducative du procédé, vous ? On peut aussi se demander si certains organisateurs en mal de propagande ne jouent pas avec la santé de l'enfant en lui proposant des performances exagérées. Récemment, nous lisions dans un journal de Suisse romande l'annonce d'une rencontre pour écoliers : catégorie 10-12 ans : 80 m., 600 m., saut hauteur ; catégorie 13-15 ans : 80 m., 1000 m., saut hauteur.

L'intention est bonne sans doute, mais qu'en pensent les médecins scolaires ? Un maître de gymnastique du Jura, réagissant contre ces exagérations, nous envoie la copie d'une lettre adressée à ses collègues. Vous en trouverez ci-dessous quelques extraits.

Que pensez-vous de tout cela ? L'« Education physique » serait heureuse de recevoir vos réflexions.

*De mon côté, j'écrivais en avril 1966 :*

Aux organisateurs du IIIe Championnat scolaire jurassien d'athlétisme à Moutier

Chers collègues. Ces dernières années, il semble que les écoles et les associations sportives réalisent plus que jamais la nécessité de préparer la relève de nos sportifs en herbe en organisant des championnats scolaires, des concours de jeunesse, « l'écolier romand le plus rapide », et j'en passe.

Je suis le premier à m'en réjouir puisque j'ai été, il y a deux ans, l'initiateur du Ier Championnat jurassien scolaire d'athlétisme. Pourtant je désapprouve certaines manifestations dans lesquelles on demande à des enfants de 12 à 15 ans de couvrir la même distance de 80 mètres.

A l'issue du IIe Championnat jurassien scolaire athlétique à Porrentruy, nous étions plus d'un collègue à admettre que la course doit être abaissée de 80 à 60 mètres pour les élèves de 12 et 15 ans, comme le prévoit notre manuel de gymnastique aux pages 178 et 179. Dernièrement encore, un grand magasin m'a demandé d'organiser une course de 100 m. avec deux obstacles pour garçons et filles de 10 à 15 ans ! J'ai immédiatement prié la direction de cet établissement de revoir son règlement et d'admettre une course de 80 mètres pour les classes de 14 et 15 ans et 60 mètres pour les classes inférieures...

Je pense qu'il est de notre devoir de réagir contre de telles erreurs et de faire comprendre aux entreprises généreuses — prêtes à récompenser largement les gagnants — que l'effort d'un enfant doit être adapté à son âge et qu'on n'a pas le droit de le faire courir à 10 ans sur une distance de 80 ou 100 mètres.

C'est en me basant sur ces principes que je n'enverrai à Moutier, pour la course de l'écolier jurassien le plus rapide, le 4 juin prochain, que des garçons de 14 et 15 ans. Je vous en prie, chers collègues, d'agir de même et de renseigner les initiateurs de telles compétitions du danger auquel ils exposent parfois nos écoliers... *Henri Girod*, Tramelan.

*J'ai adressé une copie de la présente lettre aux dirigeants des associations cantonales de maîtres de gymnastique.*

*Hormis celles de Genève et du Jura bernois, les remerciements et compliments me sont arrivés du Valais, de Vaud, de Fribourg et de Neuchâtel.*

*Du côté de la Fédération suisse d'athlétisme amateurs FSAA, il y a moins d'enthousiasme, puisqu'un de ses membres m'a dit : « Il est mal f... votre manuel de gym ! Vous n'y comprenez rien ! » Finalement qu'en pensent l'EFGS de Macolin, les responsables de la FSAA et les médecins scolaires ?* *H. G.*

# D'un pays à l'autre, les diplômes changent de valeur et les mathématiques changent de contenu

L'équivalence des diplômes décernés par les écoles et les universités des divers pays est constamment remise en question. Lors de sa 71e session, en novembre 1965, le Conseil exécutif de l'Unesco a demandé à l'Organisation de préparer, pour 1967 ou 1968, une réunion de spécialistes. Ceux-ci seront chargés de proposer des mesures à long terme susceptibles d'améliorer la comparabilité et l'équivalence des certificats d'études secondaires ainsi que des diplômes et grades de l'enseignement supérieur, et d'envisager s'il est souhaitable d'établir des accords internationaux ou bilatéraux dans ce domaine.

Au cours du débat qui a précédé l'adoption de cette résolution, le professeur Hassan Saffari, délégué-adjoint de l'Iran, a fait sur certains aspects du problème une intervention dont nous publions ici de larges extraits.

La question de l'équivalence des diplômes est excessivement complexe et délicate. Tant qu'on ne sera pas parvenu à des accords préalables sur le contenu des programmes de certaines matières de base, surtout en ce qui concerne l'enseignement du second degré, tant que certains conseils sur les méthodes d'enseignement de ces matières ne seront pas suivis, cette question restera toujours insoluble, voire absurde. Je dois préciser que je ne parle ici que des disciplines scientifiques et techniques ; à mon sens, la question ne se pose pas pour les études littéraires, historiques, juridiques et artistiques ; si l'on parvient à des accords sur l'équivalence de ces études, ces accords auront tout au plus le caractère d'une convention morale.

## GLOIRES ET DÉBOIRES DES DIPLOMES

Je voudrais maintenant vous raconter une histoire, une histoire vraie. Je suis un vieux professeur, et je me suis toujours intéressé au sort de mes anciens élèves qui avaient quelque valeur. Or, il y a de nombreuses années, deux de mes anciens élèves, de la même promotion, chacun pourvu d'une licence de mathématiques, ont quitté leur pays pour continuer leurs études à l'étranger. L'un, premier de sa promotion, est venu en France. La France nous fait l'honneur d'accepter notre licence iranienne comme équivalente de la licence française. Mon ami a commencé ses recherches, mais vite, très vite, il a compris que, malgré cette équivalence, ce qu'on apprend en France au programme de la licence est vraiment très différent de ce qu'il avait appris dans son pays. Il a décidé de garder cette feuille d'équivalence comme un bon souvenir et de refaire ses études. Il lui a fallu trois ans pour passer la licence française, une année pour préparer deux diplômes d'études supérieures, et enfin sept ans de recherches continues pour la préparation d'un doctorat d'Etat. Sa thèse, parue en 1963 dans les annales scientifiques de l'Ecole normale supérieure de Paris, est une véritable contribution au progrès de la géométrie différentielle.

Son ami, mon deuxième élève, beaucoup moins fort que le premier, est parti la même année à l'étranger, dans un grand pays d'un autre continent, et s'est inscrit dans une université où notre licence iranienne n'était reconnue comme équivalente que sous réserve d'un examen préalable. L'étudiant a passé très facilement cet examen et, au bout de trois ou quatre ans, il a préparé une thèse ; le moins qu'on puisse en dire, c'est que cette thèse ne survivra pas à son auteur.

Tous les deux sont aujourd'hui docteurs ès-sciences mathématiques. Le premier est depuis quelques mois seulement maître de conférences à l'Université de Téhéran. Le second est depuis huit ans professeur à l'Université où il a fait ses études. Je vous laisse le soin de tirer les conclusions de cette histoire.

Presque toutes les facultés de sciences du monde délivrent un certificat qui, compte tenu des différences de langage et d'expression, s'appelle certificat de calcul différentiel et intégral. Beaucoup de pays européens ont conclu des accords d'équivalence pour ces certificats, mais je puis vous assurer que ce qu'on apprend sous ce nom en France, en Angleterre, en Allemagne, en Belgique et en Suisse, est très différent.

## UNE UNIVERSITÉ : DEUX COURS DIFFÉRENTS

Prenons un exemple encore plus près de nous. A quelques kilomètres d'ici se trouve la vénérable Université de Paris. Cette grande institution a une particularité qui la distingue des autres universités du monde, c'est qu'elle possède deux facultés des sciences, toutes les deux remarquables, l'une à Paris, quai Saint Bernard, l'autre à Orsay, à 24 kilomètres de la capitale. Chacune de ces deux facultés possède une chaire de calcul des probabilités, juridiquement et administrativement équivalentes. Or, on n'enseigne pas la même chose pour ce même certificat, dans les deux facultés, de cette même université ! Je précise : il ne s'agit nullement d'une différence de niveau entre les deux enseignements, mais du fait que les programmes des deux cours sont absolument différents.

Ce sont là quelques exemples parmi des milliers de difficultés en matière d'enseignement supérieur. Mais, à mon avis, la complexité du problème n'est pas là ; après tout, l'enseignement supérieur est une question de spécialisation ; la méthode et la pédagogie ne sont pas des facteurs essentiels et, lorsqu'il existe une différence essentielle entre l'équivalence juridique et administrative et l'équivalence des programmes, un candidat qui se déplace d'un pays à un autre a la possibilité de parfaire sa formation. En revanche, pour l'enseignement du second degré, enseignement de base, il existe des difficultés insurmontables, même lorsque le contenu des programmes est identique.

Tout d'abord, le but de l'enseignement du second degré n'est pas le même dans tous les pays : certains le considèrent comme une initiation à la vie de la collectivité ; d'autres, une préparation à l'enseignement supérieur ; d'autres encore, un moyen d'acquérir une culture générale.

## LES PROGRAMMES DU SECOND DEGRÉ

Il y a quelques années, à la demande d'un groupe d'enseignants iraniens, j'ai entrepris une étude comparative du contenu des programmes de mathématiques et des méthodes d'enseignement dans les pays européens. Par curiosité, j'ai étudié en même temps les programmes de physique, de chimie et de sciences na-

turelles. En ce qui concerne la physique et la chimie, je suis arrivé à cette conclusion que dans beaucoup de pays dont le mien n'est pas exclu, le contenu des programmes et les méthodes d'enseignement sont faits pour dégoûter les futurs étudiants de ces disciplines. Cependant, dans un petit nombre de pays, l'enseignement débute par l'agréable, je veux dire par des travaux pratiques et des expériences, et souvent on organise des petits séminaires où les élèves, sous la direction de leurs maîtres, étudient le comment et le pourquoi des phénomènes naturels. Je voudrais mentionner à cette occasion le fameux manuel de l'Unesco pour l'enseignement des sciences, qui est, à mon avis, une vraie contribution au progrès de l'enseignement des sciences expérimentales. [1]

Pour ce qui est de l'enseignement des mathématiques dans les écoles secondaires, les méthodes et les programmes sont totalement différents. Dans l'ensemble, on ne sait pas exactement quelles sont les matières de base qu'on doit enseigner aux débutants. Depuis plusieurs années, les sacro-saints **Éléments** de la géométrie d'Euclide et leurs démonstrations prétendues rigoureuses ainsi que les règles classiques d'algèbre, qui sont plutôt des recettes de cuisine que des règles mathématiques, ne sont plus considérés comme fondamentaux. Pourtant ces notions sont toujours enseignées et avec les mêmes méthodes dans beaucoup de pays. Il semble que les professeurs de l'enseignement du second degré aient gardé de si bons souvenirs de leurs études secondaires qu'ils désirent enseigner à leurs élèves ce qu'ils ont eux-mêmes appris dans leur enfance. Il y a cinq ou six ans, dans un grand pays, un pays qui a de vieilles traditions en matière d'enseignement secondaire, on a essayé d'introduire certains éléments des mathématiques modernes dans les programmes du second degré. d'huile : au début de l'année scolaire, chaque professeur révèle, en deux ou trois séances, ces notions modernes, s'acquittant ainsi des exigences des programmes, puis reprend ses habitudes et les vieilles questions qui lui sont chères. — (Informations UNESCO). *H. Saffari.*

[1] *Manuel de l'Unesco pour l'enseignement des sciences.* Unesco, Paris. Prix : Fr. 10.50 ; $ 3 ; 15/—.

# Fédération vaudoise des écoles de parents

La Fédération vaudoise des Ecoles de parents a tenu son assemblée de délégués à Aubonne. Au cours de la dernière année, le nombre des « Ecoles » a passé de 21 à 30 et nous constatons que plusieurs villages ou circonscriptions rurales ont formé récemment des groupements rattachés à la Fédération. Durant cette saison qui vient de se terminer, plus de 60 conférences ont été données avec pour thème « préparation des jeunes à la vie ». Dans plusieurs localités ces exposés ont été suivis de groupes d'étude. « L'Action familiale », périodique de la Fédération vaudoise des Associations d'entraide familiale, sert aussi d'organe aux Ecoles de parents. L'Université populaire a inscrit à son programme un cours de pédagogie familiale donné par M. J. Bergier, médecin, chef du Service de l'enfance. En collaboration avec les Ecoles de parents des autres cantons romands, un cours pour animateurs a été organisé à Jongny grâce à l'appui financier de la Fondation Pro Juventute. Signalons enfin que la presse continue à soutenir généreusement l'effort des Ecoles de parents et que la Radio et la TV ont accepté d'organiser plusieurs séries d'émissions. Après avoir réélu son Conseil cantonal présidé par M. Maurice Veillard, l'assemblée a choisi pour thème 1966-1967 : « Les loisirs et la famille. »

# bibliographie

**« Maladies des reins et de la vessie »,** collection des Manuels de diététique naturelle Bircher-Benner, par les collaborateurs de la clinique Bircher-Benner.

Un volume in-16 jésus de 128 pages, sous couverture illustrée en couleurs. Editions Victor Attinger, 7, place Piaget, Neuchâtel.

Les reins sont les organes les plus importants de l'organisme pour l'élimination. Ils contribuent à la régulation de la teneur en sucre du sang et du chlorure de sodium ainsi qu'à la teneur en eau de l'organisme. Les reins sont parfaitement adaptés à leur fonction et la nature les a dotés d'une extraordinaire élasticité fonctionnelle.

Par suite d'une alimentation trop riche en graisses et en matières azotées ou par les influences secondaires de médicaments comme par l'insuffisance de l'élimination par la peau et les poumons provenant d'une vie trop sédentaire dans des locaux renfermés, les reins subissent une série de surcharges sans cesse renouvelées dans leur fonctionnement. On constate de ce fait une augmentation extraordinairement forte de maladies des reins.

Ces affections rénales sont nombreuses : néphrites aiguës ou chroniques, tuberculose des reins, sclérose du rein, calculs néphrétiques, abcès, rein flottant, mais aussi cystite aiguë, pyélite, etc.

Le principe fondamental d'une thérapeutique durable est celui d'une remise en ordre telle que le conçoit la Clinique Bircher-Benner. Il ne suffit pas de se contenter de combattre la douleur et les symptômes de la maladie, la véritable guérison exige que l'ordre troublé soit rétabli. Le traitement du système rénal s'applique non seulement au rein malade lui-même, mais aussi aux autres organes de l'élimination de l'organisme tout entier.

Toutes les personnes atteintes de maladies des reins seront intéressées par les principes généraux de la thérapeutique des maladies du système rénal, exposés dans ce manuel et traités avec précision. Dans les menus et les 220 recettes, une alimentation sans sel ou pauvre en sel est particulièrement bien observée et les recettes se rapportant au régime tiennent également compte du sel caché dans les aliments naturels.

Si l'on considère la richesse des crudités et leur valeur, le régime sera facile à observer à l'aide d'un art culinaire averti et capable de doser les aliments. C'est cet art qui est préconisé ici afin de conserver le plaisir causé par une nourriture agréable, composée principalement de jus de fruits, légumes crus, céréales fraîches, légumes cuits, fruits entiers, laits, etc.

Henniez-Lithinée S. A.

1/4 Henniez-Lithinée

L'eau qui fait du bien

**LE DÉPARTEMENT SOCIAL ROMAND**

des Unions chrétiennes de Jeunes gens et des Sociétés de la Croix-Bleue recommande ses restaurants à

*Toujours bon jamais cher*

dans les restaurants du DSR

DÉPARTEMENT SOCIAL ROMAND

**LAUSANNE**
Restaurant LE CARILLON, Terreaux 22
Restaurant de St-Laurent, rue St-Laurent 4

**LE LOCLE** Restaurant Bon Accueil, rue Calame 13
Restaurant Tour Mireval, Côtes 22a

**GENÈVE**
Restaurant LE CARILLON, route des Acacias 17
Restaurant des Falaises, Quai du Rhône 47
Hôtel-Restaurants de l'Ancre, r. de Lausanne 34

**MONTREUX** Restaurant « Le Griffon »
Avenue des Planches 22

**NEUCHATEL**
Restaurant Neuchâtelois, Faubourg du Lac 17

**COLOMBIER** Restaurant DSR, rue de la Gare 1

**MORGES** Restaurant « Au Sablon », rue Centrale 23

**MARTIGNY**
Restaurant LE CARILLON, rue du Rhône 1

**SIERRE** Restaurant DSR, place de la Gare

**RENENS** Restaurant DSR, place de la Gare 7

Winterthur Accidents

partout à votre service

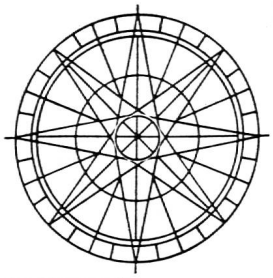

Deux assurances de bonne compagnie

Mutuelle Vaudoise Accidents

Vaudoise Vie

**La Mutuelle Vaudoise Accidents a passé des contrats de faveur avec la Société pédagogique vaudoise, l'Union du corps enseignant secondaire genevois et l'Union des instituteurs genevois**

**Rabais sur les assurances accidents**

# L'HEURE DE LA SANTÉ

**Six leçons d'hygiène psychosomatique « Cours de vacances »**

Vous vous perfectionnez dans votre profession...
**Avez-vous fait l'apprentisage de la santé ?** Non, et pourtant vous êtes responsable de votre santé et de celle de vos enfants.

Pour vous aider, nous vous proposons **un cours de base** simple mais passionnant. Dans deux petits ouvrages : INITIATION A LA SANTÉ INTÉGRALE et LES FACTEURS NATURELS DE SANTÉ, nous vous exposons clairement les principes fondamentaux et les applications pratiques essentielles de l'hygiène psychosomatique.

Vous lirez ces livres dont nous vous recommandons l'achat (Fr. 10.— les 2 vol.) pendant le cours et vous répondrez à nos questions, soit en traçant une croix devant les réponses proposées qui vous paraissent convenir, soit en rédigeant quelques lignes.
Nous corrigerons votre travail, leçon après leçon et vous le renverrons avec nos commentaires.

Durée du cours : 6 semaines — frais d'inscription Fr. 30.— — év. 2 livres Fr. 10.—

INSTITUT DE PSYCHOSOMATIQUE NATURELLE 1, Riponne 1005 LAUSANNE

**Bulletin d'inscription** A renvoyer à : Institut de psychosomatique naturelle
1, place de la Riponne **1005 LAUSANNE**

Je m'inscris au cours d'hygiène psychosomatique par correspondance.
Je paie la finance d'inscription et év. les livres au **CCP 10-8009.**

Nom (M., Mme, Mlle) _____ Prénom _____

Profession _____ Rue _____

Localité N° _____ Date _____

Signature :

**Etudes classiques scientifiques et commerciales**

- Maturité fédérale
- Ecoles polytechniques
- Baccalauréat français
- Technicums
- Diplôme de commerce
- Sténodactylographe
- Secrétaire-comptable
- Baccalauréat commercial

Classes préparatoires dès l'âge de 10 ans
Cours spéciaux de langues

**Ecole Lémania**

**LAUSANNE CHEMIN DE MORNEX TÉL. (021) 23 05 12**

Pour favoriser efficacement l'épargne

**l'Union Vaudoise du Crédit**

sert

sur ses livrets nominatifs **3 1/2 %**

sur ses livrets au porteur **3 1/4**

Siège social :
LAUSANNE Rue Pépinet 1

19 agences dans le canton


6 Bibliothèque Nationale Suisse 3000 BERNE

J.A. Montreux 1

S. A. de l'Imprimerie Corbaz, Montreux